

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 septembre 2021

RATIFICATION ORDONNANCE RELATIVE AUX MODALITÉS DE REPRÉSENTATION
DES TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS RECOURANT POUR LEUR ACTIVITÉ AUX
PLATEFORMES - (N° 4361)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS48

présenté par
Mme Grandjean, rapporteure

ARTICLE 2

I. – À l’alinéa 19, après le mot :

« entre »,

insérer le mot :

« les ».

II. – En conséquence, au même alinéa, après le mot :

« et »,

insérer le mot :

« les ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.